



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas
besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
la page d'accueil
d'impots.gouv.fr, rubrique
« Vérifier un avis d'impôt »*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2024

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2025

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS



2D-DOC

SERIS FRANCK
SERIS LUCETTE
177 CHE DE LA COUPE
01120 PIZAY

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0235680307464

Déclarant 2 (C) : 0553181768251

Référence du document : 25 C1 1833762 18

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

177 CHE DE LA COUPE
01120 PIZAY

Numéro FIP 010 02 59 0621296789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 11/05/2025

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

904,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2025 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Revenu fiscal de référence : 37 278

Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou
par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R*
196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose
l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année
suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit,
un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de
l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un
paiement ou un avantage indu.

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas
besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
la page d'accueil
d'impots.gouv.fr, rubrique
« Vérifier un avis d'impôt »*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2024

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2025

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS



2D-DOC

SERIS FRANCK
SERIS LUCETTE
177 CHE DE LA COUPE
01120 PIZAY

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0235680307464
Déclarant 2 (C) : 0553181768251

Référence du document : 25 C1 1833762 18
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
177 CHE DE LA COUPE
01120 PIZAY

Numéro FIP : 010 02 59 0621296789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 11/05/2025

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr



Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

904,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2025 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Revenu fiscal de référence : 37 278
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou
par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R*
196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose
l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année
suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit,
un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de
l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un
paiement ou un avantage indu.

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>